

Lille, le 31 janvier 2017

Communiqué de presse

« CRÉATION EN COURS » SIX ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS CINQ ÉCOLES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Dans le cadre du dispositif « Création en cours », six jeunes artistes s'installeront en résidence dans cinq écoles des Hauts-de-France pour mettre en œuvre, avec une classe d'élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) et leurs enseignants, un projet artistique. Les artistes ont été sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures ouvert aux artistes diplômés depuis moins de cinq ans, issus de tous les champs de la création contemporaine.

Le concept est de proposer des projets de création et de recherche impliquant au moins 20 jours de résidence au cœur des écoles et établissements scolaires ainsi qu'une démarche de co-construction avec les équipes pédagogiques et de participation active des élèves tout au long du processus de création.

Les artistes sélectionnés sont :

- Suzanne GELLEE (Théâtre) : École primaire de Saint-Momelin (Nord)
- Olivia BARRON (Théâtre) : École Jules Ferry à Arques (Pas-de-Calais)
- Chloé MARIEY (Architecture) : École de Beaufort (Aisne)
- Anna BUNO (Arts plastiques) : École de Laversines (Oise)
- Oliver CYGANNEK et Julie POULAIN (Arts plastiques) : École de Ponthoile (Somme)

Initié par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce nouveau dispositif national vise à soutenir les jeunes artistes, en priorité diplômés des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel et à permettre à des enfants issus principalement de zones rurales mais aussi de quartiers prioritaires, de zones périurbaines et d'Outre-mer, une première expérience de création artistique. Le pilotage national est assuré par l'établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » à Clichy-Montfermeil.

Une priorité nationale

« Création en cours » s'inscrit dans la priorité du Gouvernement accordée à la jeunesse notamment dans la politique nationale en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Cette politique publique est l'une des priorités du projet de loi de Finances 2017, avec une augmentation de 12 % des crédits du ministère de la Culture et de la Communication qui y sont alloués par rapport à 2016.

Ce dispositif prend également place dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle proposé par l'Éducation nationale à tous les élèves et comprenant notamment des rencontres avec des artistes et le développement de la pratique artistique chez les élèves. Grâce à cet effort sans précédent, la moitié des enfants et adolescents auront accès à une éducation artistique et culturelle en 2017, contre 22 % en 2011.

Une carte du dispositif est consultable sur le site <http://creationencours.fr/>